

IMPORTANT – BIEN REMUER AVANT L'EMPLOI

Resistance Management symbols and signal words (Groupe 7 Fongicide)

VITAFLO-250 **EN SUSPENSION LIQUIDE**

Fongicide préventif non mercuriel pour protéger les semences de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et de lin. Avec carbathiin pour enrayer le charbon, la carie, la pourriture de la semence et la brûlure des plantules.

AGRICOLE

GARANTIE :

Carbathiin.....25,3 %

No: D'ENREGISTREMENT 13429
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
FABRIQUÉ AU CANADA

CONTENU NET
10/200/1000 litres

(Crompton Logo)

CROMPTON Co./Cie

25, rue ERB Elmira, ON N3B 3A3

Téléphone d'urgence 24 heures par jour
(866) 744-3060

Le VITAFLO-250 contient un fongicide systémique (VITAVAX®) pour enrayer les maladies suivantes:

Orge: faux charbon nu, charbon couvert et vrai charbon
Blé: charbon nu, charbon puant ou carie
Avoine: charbon nu et charbon couvert
Lin: fonte des semis et décomposition de la semence (*Rhizoctonia*)
Seigle: fonte des semis et décomposition de la semence (*Rhizoctonia*)

Dans l'orge, le VITAFLO-250 aura généralement pour effet d'accroître la levée et la densité du semis, en réduisant la pourriture de la semence transmise par les graines elles-mêmes et la brûlure des plantules.

Étant donné que le VITAFLO-250 n'exerce aucune action sous forme de vapeur, il faut que la semence traitée soit entièrement recouverte.

MODE D'EMPLOI :

Bien remuer le produit avant l'emploi. Avant d'utiliser un nouveau baril, remuer le contenu pendant environ 2 minutes à l'aide de l'agitateur interne manuel. Si le récipient de Vitaflo-250 a été entreposé pendant un mois ou plus, il faudra alors l'agiter tel qu'indiqué ci-dessus.

TAUX D'APPLICATION POUR LE VITAFLO-250 NON DILUÉ

| Culture | ml par 100 kg de semence |
|--------------------|-----------------------------|
| Orge | 200 |
| Blé (carie) | 160 |
| Blé (vrai charbon) | 185 |
| Avoine | 280 |
| Lin | 340 |
| Seigle | 170 |

Usage du VITAFLO-250 pour le traitement par voie humide : Le VITAFLO-250 peut être dilué avec de l'eau pour le traitement par voie humide. Diluer le VITAFLO-250 tel que requis pour obtenir une application de VITAFLO-250 au taux non dilué spécifié. Les directives spécifiques à la dilution sont décrites dans le guide de l'utilisateur VITAFLO-250. Ce guide est disponible chez votre fournisseur local de VITAFLO-250 ou en faisant parvenir une demande par écrit à Crompton Co./Cie à Elmira (Ontario) ou à Calgary (Alberta). Bien agiter lors de la dilution et continuer d'agiter pendant environ 2 minutes après la dilution. Agiter sans arrêt et utiliser dans la période de 24 heures suivant la dilution.

Usage du VITAFLO-250 pour le traitement commercial des semences autre que le traitement par voie humide : Le VITAFLO-250 devrait être utilisé, sans dilution, dans un appareil commercial de traitement des semences autre que les appareils de traitement par voie humide. Comme le réglage de l'appareil de traitement sera affecté par température, il faut le revérifier lorsque la température est inférieure à -18°C. On peut employer le VITAFLO-250 non dilué à une température aussi basse que -30°C.

On conseille l'emploi de godets variant de 45 ml x 5 à 60 ml x 5 pour le blé, l'avoine, le seigle, l'orge et de godets variant de 85 ml x 5 à 110 ml x 5 pour le lin, selon le taux d'application et le type d'appareil de traitement. Vérifier l'alignement des godets et du distributeur pour assurer une efficacité maximale.

On déconseille l'emploi de pompes centrifuges pour pomper le VITAFLO-250. On suggère l'utilisation d'une POMPE VITAFLO. Contacter le fournisseur de VITAFLO-250 ou la firme Crompton Co./Cie à Elmira (Ontario) ou à Calgary (Alberta) pour de plus amples renseignements sur la POMPE VITAFLO.

Pour pomper le VITAFLO-250, son fabricant recommande d'utiliser des tubes ayant un diamètre intérieur d'au moins 2 cm. Les tubes en polypropylène sont les plus efficaces.

Notes générales :

1. Ne pas conserver le VITAFLO-250 dans un endroit exposé à la lumière directe du soleil. Ne pas conserver le VITAFLO-250 à une température supérieure à 35°C.
2. Le VITAFLO-250 ne gèlera pas, même pendant les journées les plus froides de l'hiver.
3. Pour nettoyer les tubes et les réservoirs, les rincer avec de l'eau et un détergent.
4. Tout mélange de VITAFLO-250 avec d'autres produits utilisés pour traiter les semences pourrait entraîner une coagulation ou une sédimentation. Par conséquent, les tubes et les réservoirs de l'appareil de traitement devraient être nettoyés à fond avant d'y introduire le VITAFLO-250.
5. Le taux de semences devrait être vérifié durant l'ensemencement.

Entreposage des semences traitées : Les semences de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et de lin traitées au VITAFLO-250 peuvent être entreposées pendant une période ne dépassant pas 7 mois sans subir aucune diminution de germination causée par le traitement chimique.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, VITAFLO-250, fongicide du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à VITAFLO-250 et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le VITAFLO-250 ou les fongicides du même groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Crompton Co./Cie au numéro 1-800-265-2156 ou consulter le site Internet www.cromptoncorp.com.

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni ne lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant quatre semaines après les semis.
2. La semence traitée doit porter une étiquette avec la mention suivante : « Cette semence a été traitée avec le protecteur de semences VITAFLO-250 liquide à base de carbathiin : ne pas l'utiliser pour les aliments pour animaux et la préparation d'huile. »
3. Ne pas contaminer les denrées alimentaires ni les aliments pour animaux.
4. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ou les cours d'eau.

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER CE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

2. On conseille à l'opérateur de porter des lunettes de sûreté comme protection contre les éclaboussures. En cas de contact avec les yeux, les rincer **immédiatement** à l'eau courante et recourir à des soins médicaux.
3. Quand on manipule le VITAFLO-250 ou des semences traitées au VITAFLO-250, porter des gants puisque le colorant dans la préparation peut tacher la peau. Pour éliminer les taches, frotter la peau avec du savon à base de poudre de ponce et de l'eau modérément chaude.
4. Quand on traite ou manipule des semences traitées au VITAFLO-250, travailler dans un endroit bien aéré et porter un masque, des lunettes protectrices et des gants appropriés.
5. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : FAIRE VOMIR la personne incommodée en lui donnant du sirop d'Ipéca (à raison de 30 ml si elle est âgée de plus de 12 ans, et de 15 ml si elle a moins de 12 ans), suivi d'eau pour augmenter le vomissement. Garder la victime calme et recourir à des soins médicaux ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT, en apportant ce contenant avec soi.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Les rincer immédiatement à l'eau courante pendant 15 minutes. Recourir à des soins médicaux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau modérément chaude et au savon pendant 15 minutes.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie de vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Publ. # Vitaflo 250-F-13429-draft
IMPRIMÉ AU CANADA

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))